

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

En l'an deux mille dix-huit, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TARLET, Maire.

Présents

Mmes Anne-Marie MARIE et Patricia HAMELIN, Maires Adjoints,
Mmes Jocelyne HACKETT, Carole LABORIE et Olivia QUENTRIC
MM. Benoît BRUAND et Daniel PINÇON

Absents excusés

Mme Sylvie DEMONCHY qui a donné pouvoir à Mme MARIE
M. Guillaume LETHUILLIER qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire
M. Xavier VOISIN

Secrétaire de séance : M. Daniel PINÇON



ORDRE DU JOUR

1. **EGLISE**
 - a. Lancement appel d'offres électricité
 - b. Lancement 2^{ème} tranche de travaux
 - c. Nouvelles infiltrations dans toiture
 - d. Bilan financier de la 1^{ère} tranche
2. **VOIRIE**
 - a. *Rétrocession route de Caen à la Communauté de communes*
 - b. *Chemin de la descente de Dieu : demande de la SOCADIS*
 - c. *Etat des lieux des lampadaires*
3. **EDIFICATION DU MEMORIAL** – Avancement du projet.
4. **QUESTIONS DIVERSES.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 18 juin 2018.



1. **EGLISE**

a. Lancement appel d'offres électricité

Monsieur le Maire a demandé au SDEC de lui fournir un devis pour les travaux d'électricité extérieurs. L'objectif étant d'obtenir, non seulement le coût de ces travaux, mais également les caractéristiques techniques à prévoir pour l'électricité intérieure. Autrement dit, si seuls les travaux intérieurs pouvaient être réalisés, il convient de ne pas sous-estimer la puissance nécessaire pour, le cas échéant, effectuer la mise en lumière extérieure.

Monsieur le Maire précise qu'il nous reste 46.000 € en investissement et estime le coût des travaux électriques intérieurs à environ 33.500 €, lesquels seront financés en grande partie par les fonds de concours versés par la communauté de communes. Aucune subvention ne peut être obtenue auprès de la DRAC ou du Conseil départemental pour des travaux d'électricité.

Ces travaux nécessiteront le dépôt d'un permis de construire modificatif.

b. Lancement 2^{ème} tranche de travaux

Monsieur le Maire annonce que la D.R.A.C. a accepté d'inscrire cette opération au programme 2019. En revanche, il nous sera très difficile d'obtenir de nouveaux fonds de concours. Cependant, pour préserver l'avenir, Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de confirmer à la D.R.A.C. notre volonté de poursuivre les travaux pour le cas où des fonds de concours pourraient être finalement débloqués. Si tel n'est pas le cas, la commune n'engagera qu'un budget modique dans cette 2^{ème} tranche et définira en tout état de cause une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

c. Nouvelles infiltrations dans la toiture

Monsieur le Maire expose que de nouvelles infiltrations dans la toiture ont été constatées le 29 août dernier.

Un courrier recommandé avait été envoyé à M. GOUGET, directeur de l'entreprise Aurélien MARIE le 5 juillet 2018 retraçant toutes les difficultés rencontrées et le mettant en garde sur la survenue de nouvelles fuites.

Mme ROCHER, architecte, a été prévenue et l'entreprise s'est rapidement déplacée sans prévenir Monsieur le Maire, pour remettre du ciment sur les solins. Cette réparation de fortune ne peut convenir à Monsieur le Maire, lequel exige un engravement, procédé qu'il n'a cessé de demander depuis le début des travaux.

M. GOUGET, convoqué par Monsieur le Maire le 6 septembre 2018, prétend que la charpente a bougé. Néanmoins, il a finalement accepté de faire un engravement. Monsieur le Maire va lui adresser un nouveau courrier recommandé pour le mettre en garde sur la qualité de l'engravement attendue.

d. Bilan financier de la 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil un tableau récapitulant l'ensemble des subventions obtenues ainsi qu'un bilan présentant les dépenses engagées depuis 2015, les subventions obtenues et le FCTVA récupéré ou à récupérer. Les dépenses s'élèvent à 263.357 €, les subventions à 220.016 € et le FCTVA à 42.979 €.

2. VOIRIE

a. Rétrocession route de Caen à la Communauté de communes

Monsieur le Maire évoque l'idée de rétrocéder la route de Caen qui va de la SOCADIS au rond-point du Nouveau monde, à la Communauté de communes. Ainsi, la commune n'aurait plus à en assurer la réfection mais en contrepartie, elle perdrait son libre arbitre en matière de délais d'intervention.

Monsieur le Maire consulte l'assemblée, laquelle lui donne son accord pour envoyer un courrier dans ce sens à la Communauté de Communes.

b. Chemin de la descente de Dieu : demande de la SOCADIS

Monsieur LE QUILLEUC, Directeur à la SOCADIS a exprimé le souhait d'acquérir un tronçon du chemin de la Descente de Dieu pour faciliter l'accès des camions à ses entrepôts.

Monsieur le Maire évoque les difficultés que comporte cette opération :

- 1/ l'aliénation d'un chemin rural est juridiquement compliquée voire impossible car elle implique, entre autres, de prouver que ce chemin n'est plus utilisé, ce qui n'est pas le cas
- 2/ ce projet entrerait probablement en conflit avec le futur bassin de rétention qui sera aménagé à proximité ;
- 3/ l'accord des propriétaires (en indivision) sera très difficile à obtenir
- 4/ le P.L.U. est en phase finale et ne peut plus être modifié.

c. Etat des lieux des candélabres

Monsieur le Maire et l'adjoint technique ont fait un rapide état des lieux des candélabres. Il s'avère qu'un certain nombre d'entre eux sont corrodés et écaillés.

Monsieur le Maire suggère de demander à l'adjoint technique de repeindre ces lampadaires, solution qui recueille l'assentiment de tous.

3. EDIFICATION DU MEMORIAL – Avancement du projet

Deux maquettes ont été fournies à la mairie par M. SMAGA (le V de la victoire) et M. MATTHEW (la pierre divisée en deux) ; la troisième maquette (celle de Mme HAPPACH représentant deux aviateurs sur un socle) a été expédiée à M. KORNICKI qui l'apportera lors de la réunion du 19 septembre.

Le choix final sera fait par les membres du jury lors de la réunion du 19 septembre 2018 à 14h. Suivra juste après une autre réunion à laquelle ont été conviés un certain nombre de responsables du département. Il s'agira de définir les premiers contours de la cérémonie d'inauguration qui a été arrêtée au 9 juin 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu auprès de Monsieur BOUYX, Député, afin de solliciter un rendez-vous avec le Chef d'état-major des armées de l'air dans le but d'obtenir un détachement militaire. Il se trouve qu'un nouveau Général est en cours de nomination et que la requête est en suspens.

Parallèlement, Monsieur le Maire envisage de solliciter (à travers leur mairie) les habitants de toutes les communes de la Communauté de communes pour recevoir des familles de vétérans.

4. QUESTIONS DIVERSES

▪ Repas des seniors

Celui-ci a été fixé, comme à l'accoutumée, au 3^{ème} dimanche d'octobre soit le 21 octobre 2018. Le restaurant n'a pas encore été retenu.

- Voeux 2019
La cérémonie des vœux a été fixée au dimanche 13 janvier 2019.
- Cabane à livres – Courrier de Mme LEMAZIER
Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme LEMAZIER suggérant l'installation d'une cabane à livres dans la commune.
L'ensemble du Conseil se dit favorable à cette implantation.
Mme HACKETT, qui avait déjà évoqué l'idée, va se rapprocher de Mme LEMAZIER pour mener à bien ce projet.
- Tournage film
Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de tournage de film (PARATROOPER) pour une série anglaise dans la commune, notamment dans le Bout de la Burbulence et autour de l'église. Le tournage devrait avoir lieu entre le 23 et le 30 septembre 2018 et durer 1 journée.
Si cet événement se confirmait, les habitants en seraient informés par un flash info.
- Circulation sur la route de Cresserons
Mme QUENTRIC soulève le problème de la vitesse des voitures qui circulent sur la RD221 et pose la question de savoir s'il n'y aurait pas d'aménagements possibles.
Monsieur le Maire répond que le Département n'acceptera pas de mettre des ralentisseurs ou des chicanes et que par ailleurs, la Commune a déjà beaucoup investi dans la voirie de ce lotissement. Toutefois, Monsieur le Maire se propose de soulever ces difficultés au Conseil départemental.
- Cabane de jardin
L'adjoint technique a demandé l'autorisation d'installer une cabane de jardin de récupération à l'arrière du parking près de son atelier.
Les membres du Conseil craignent de défigurer les lieux et préfèrent ne pas donner suite à cette demande.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.